

Communiqué

BOURSE GRANDES ÉCOLES FRANÇAISES (GEF)

Fondation IBN ROCHD pour les Sciences et l'Innovation (FIRSI)

La Fondation IBN ROCHD lance pour l'année universitaire 2022-2023 la campagne de Bourse Grandes Écoles Françaises et ce dès le **1^{er} février 2022**.

Cette Bourse est proposée aux **élèves marocains, excellents, sous conditions de ressources, lauréats des CPGE et admis sur concours en 1^{ère} année des Grandes Écoles d'Ingénieurs et de Commerce Françaises**, dont la liste FIRSI est précisée dans l'annexe ci-dessous.

La Bourse GEF FIRSI est composée annuellement d'un montant de :

 **6 000 MAD** de frais d'installation

 **60 000 MAD** de frais de vie

 **30 000 MAD** maximum de frais de scolarité

 **4 000 MAD** dotation pour un billet d'avion A/R France-Maroc

La Bourse GEF FIRSI est octroyée pour une durée de trois (3) années d'études à compter de l'année scolaire 2022/2023. Elle est suspendue en cas de redoublement, d'année de césure, de stage rémunéré, d'apprentissage, de contrat professionnel ou d'arrêt d'études.

Les candidatures se feront via la plateforme de candidature FIRSI :
<https://boursesgef.firsi.org> et se dérouleront en **plusieurs étapes** :

1. Pour faire acte de candidature, les élèves sont invités à scanner les pièces justificatives suivantes dans leur dossier de bourse sur la plateforme de la FIRSI :

- **Formulaire de demande de bourse signé et légalisé**
Modèle à télécharger sur la plateforme de candidature FIRSI après renseignement des informations
- **Récapitulatif d'inscription au concours daté du mois d'avril 2022 ou convocation à l'Ecricom**
- **Copie de la Carte Nationale d'Identité Électronique valide (CNIE) du candidat recto / verso**
- **Copie des Cartes Nationales d'Identité Électroniques valides (CNIes) de chacun des parents ou tuteur recto / verso**
- **Copie des pages renseignées du livret de famille**
- **Formulaire de déclaration sur l'honneur / des revenus des deux parents ou du tuteur légalisés**
Modèle à télécharger sur la plateforme de candidature FIRSI
- **Parents divorcés ou décédés : actes de divorce ou de décès**
- **Candidat provenant d'un établissement de protection sociale : justificatif approprié**
- **Candidat ou membre de sa famille en situation d'handicap : attestation d'handicap moteur, sensoriel ou mental**
- **Justificatifs des revenus des parents ou du tuteur en fonction de leur situation professionnelle :**

Fonctionnaire

- Attestation de revenus délivrée par la Direction Générale des Impôts de l'année fiscale 2021
Attestation non manuscrite, mentionnant les revenus nets imposables
- Bulletin de paie le plus récent

Salarié du privé

- Attestation de revenus délivrée par la Direction Générale des Impôts de l'année fiscale 2021
Attestation non manuscrite, mentionnant les revenus nets imposables
- Attestation de salaire annuel ou attestation 9421
- Bulletin de paie le plus récent
- Bulletin de paie de décembre 2021

Retraité

- Attestation de revenus délivrée par la Direction Générale des Impôts de l'année fiscale 2021
Attestation non manuscrite, mentionnant les revenus nets imposables
- Attestations de toutes les pensions perçues (CNSS, CIMR...)

Non actif ou exerçant dans l'informel

- Attestation de revenus délivrée par la Direction Générale des Impôts de l'année fiscale 2021
Attestation non manuscrite, mentionnant les revenus nets imposables
- Attestation de non-activité délivrée par les autorités locales
- Copie de la carte RAMED des parents (le cas échéant)

Revenus professionnels

- Attestation de revenus délivrée par la Direction Générale des Impôts de l'année fiscale 2021
Attestation non manuscrite, mentionnant les revenus nets imposables
- Relevés bancaires des six derniers mois de tous les comptes bancaires

2. Dès la publication des résultats d'admissibilité

(à partir du 15 Juin)

Complément de dossier à charger sur la plateforme de la FIRSI :

- **Convocation aux épreuves orales dans une des Écoles éligibles de la liste FIRSI**

3. Dès la publication des résultats d'admission

(à partir du 15 Juillet)

Complément de dossier à charger sur la plateforme de la FIRSI :

- **Proposition d'admission faite par l'une des Écoles éligibles de la liste FIRSI pour l'année scolaire 2022-2023 (« oui » définitif)**

4. A la publication par la FIRSI de la liste des boursiers retenus pour l'année scolaire 2022-2023

- **Dépôt du dossier physique de candidature**

La procédure et la date de dépôt du dossier physique de candidature sera communiquée sur la plateforme FIRSI

5. Après la vérification des dossiers physiques par la FIRSI

Complément de dossier à charger sur la plateforme de la FIRSI :

- **Attestation d'admission définitive à l'une des Écoles éligibles de la liste FIRSI pour l'année scolaire 2022-2023**
- **Attestation des frais de scolarité**
- **IBAN d'un compte bancaire français au nom du boursier**
- **Formulaire d'engagement sur l'honneur signé par le boursier**

Modèle à télécharger sur la plateforme de candidature FIRSI

ANNEXE :

Liste FIRSI des Écoles éligibles au programme de bourse Grandes Écoles Françaises

Écoles d'ingénieurs

AgroParisTech	ENSTA Paris
Arts et Métiers	ESPCI Paris
Centrale Lille	IMT Atlantique
Ecole Centrale de Lyon	Grenoble INP - ENSIMAG
Centrale Marseille	Grenoble INP - Phelma
Centrale Nantes	Mines ParisTech
CentraleSupélec	Mines Nancy
Chimie ParisTech	Mines Saint-Etienne
ENS de Lyon	Ecole Polytechnique - X
ENS	Ecole des Ponts ParisTech
Paris Saclay	
ENS Rennes	ISAE-SUPAERO
ENS Rue d'Ulm	Institut d'Optique
ENSAE Paris	Télécom Paris
ENSEEIH	Télécom SudParis

Écoles de commerce

Audencia Business School
EDHEC Business School
EM Lyon Business School
ESCP Business School
ESSEC Business School
Grenoble Ecole de Management
HEC Paris
KEDGE Business School
NEOMA Business School
Rennes School of Business
SKEMA Business School
Toulouse Business School

Pour plus d'informations, consultez notre site internet www.firsi.org